

CYPERFOR 100EW[®]

La société DE SANGOSSE tient à vous informer de la mise à jour de la classification de l'insecticide CYPERFOR 100EW suite à la publication d'une nouvelle classification harmonisée pour la cyperméthrine dans le Règlement (UE) 2021/849.

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif de la notification de mise à jour de la classification.

[Les changements apparaissent en bleu dans ce document.](#)

Autorisation de mise sur le marché n° 2110115

Emulsion aqueuse (EW)

Composition : Sous forme de cyperméthrine : 100 g/L et des solvants aromatiques légers

Il n'est pas mentionné de délai d'écoulement des stocks ni de fin d'utilisation du produit avec l'ancienne étiquette. Nous vous demandons néanmoins de mettre en conformité les étiquettes dès que possible.

Merci de noter que le lot B4010284, fabriqué le 15 mai 2024 a une étiquette conforme. Toutes les productions antérieures sont à ré-étiqueter.

Afin de gérer au mieux les demandes d'étiquettes, nous vous remercions de remonter vos besoins avant **le 21 Octobre 2024** à l'adresse : etiquetteclp@DESANGOSSE.com

En précisant :

- le nom du produit
- son conditionnement
- le n° de lot et la date de fabrication
- l'adresse de livraison et numéro de téléphone

Usages Autorisés et Conditions d'Emploi

Usage homologué	Cultures couvertes	Ravageurs ciblés	Application / Conditions d'emploi ²	Dose	Nombre max d'apport/an	ZNT	Délai Avant Récolte
Traitements généraux*Trt Sol* Ravageurs du sol	Mais, Mais doux, Sorgho, Pois protéagineux, Colza, Blé, Seigle, Triticale, Avoine, Tournesol et Vigne	Noctuelles terricoles**	Traitement du sol dès la levée de la culture dès les premiers signes d'infestation	0,30 L/ha	2 ***	20 m	7 jours
Céréales à paille*Trt Part. Aer.*Pucerons	Blé, Seigle, Triticale, Epeautre	Pucerons des épis,	Traitement foliaire dès l'apparition des 1 ^{ers} pucerons de l'émergence à la fin de floraison	0,25 L/ha	2 ***	20 m	21 jours
		Pucerons du feuillage	Traitement foliaire dès l'apparition des 1 ^{ers} pucerons du stade 2/3 feuilles à la fin du tallage	0,20 L/ha			
Crucifères oléagineuses*Trt Part. Aer.*Coléoptères phytophages	Colza, Cameline, Moutarde, Navette, Chanvre, Bourrache, Sésame, Lin oléagineux, Lin fibre	Charançon des siliques, Charançon du BT ¹ , Charançon des tiges ¹	Traitement foliaire - Seuil d'intervention : plus d'1 charançon sur deux plantes. Siliques : de la formation des premières G2 aux premières bosselées (G4)	0,25 L/ha	2 ***	20 m	28 jours
		Petite et Grosse altises	Traitement foliaire - Seuil d'intervention : attaques sur 7 pieds sur 10. Adultes : observation de morsures de la levée au stade 3 feuilles. Larves : observation de galeries, soit 2 à 3 larves par pied, du stade rosette au décollement du bourgeon terminal				
		Méligèthes	Traitement foliaire - Seuil d'intervention : du stade boutons accolés (1 méligèthe par pied) ou au stade boutons séparés (2 à 3 méligèthes par pied)				
Pomme de terre*Trt Part. Aer.*Coléoptères phytophages	Pomme de terre	Doryphore, Altise ¹	Traitement foliaire contre larves et adultes de l'émergence à la fin de floraison	0,20 L/ha	2 ***	20 m	14 jours
Fruits à pépins*Trt Part. Aer.*Chenilles foreuses des fruits	Pommier, Poirier, Cognassier, Néflier, Nashi, Pommette	Carpocapses pommes/poires, Tordeuse orientale ¹ , Teigne du pommier ¹	Traitement foliaire dès les premiers signes d'infestation	0,30 L/ha	1	50 m	14 jours
Fruits à pépins*Trt Part. Aer.*Chenilles phytophages		Mineuses des feuilles, Chenilles défoliatrices ¹ , Tordeuses ^{1**}					
Vigne*Trt Sol*Ravageurs du sol	Vigne (raisin de table, raisin de cuve), vignes-mères, pépinières viticoles	Noctuelles terricoles**	Traitement foliaire dès les premiers signes d'infestation	0,30 L/ha	2 ***	50 m	7 jours
Vigne*Trt Part.Aer.*Cicadelles		Cicadelle de la Flavescence dorée, Cicadelle Verte ou des grillures ¹					
Vigne*Trt Part.Aer.*Tordeuses de la grappe		Tordeuses (Cochylys, Eudemis, Eulia ¹)		0,25 L/ha			

Classement selon le Règlement 1272/2008/CE (CLP) :



ATTENTION

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

EUH208 : Contient du Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-[tert-dodecylthio)ethyl]-w-hydroxy et du 1,2-Benzisothiazoline-3-one. Peut produire une réaction allergique

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement







SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination *via* les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur grandes cultures, et de 50 m pour les usages en arboriculture.

SPe3 : Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente, excepté pour les usages fruits à pépins pour lesquels cette zone doit être de 20 m.

SPe8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices ou des cultures adjacentes sont en fleur. Enlever les adventices avant leur floraison.

i Protection de l'Opérateur et du Travailleur :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE :					
	PREPARATION/ MELANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT TRACTEUR SANS CABINE		
<p>GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)</p> 	Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique	À usage unique (*)	À usage unique	Réutilisables
<p>EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1</p> 	EPI vestimentaire	✓	✓	✓		EPI vestimentaire
<p>EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)</p> 	EPI partiel					EPI partiel
<p>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4</p> 	OU Type 3 ou 4				Type 4 avec capuche	OU Type 3 ou 4
<p>LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)</p> 	✓					
<p>PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3</p> 	✓				✓	

*EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATERIEL PENDANT LA PHASE DE PULVERISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ETRE PORTES QU'A L'EXTERIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ETRE STOCKES APRES UTILISATION A L'EXTERIEUR DE LA CABINE.

Informations relatives au Transport :

N° ONU	Nom d'expédition des Nations Unies	Classe de danger	Groupe d'emballage
3082	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	9	III

Stockage - Nomenclature I.C.P.E. / Seveso III :

- Installations classées pour la protection de l'environnement : **4510**

Mentions Légales

CYPERFOR® 100EW – AMM N° 2110115 - 100 g/L Cyperméthrine - ®Marque déposée et détenteur de l'AMM SBM

P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P314: Consulter un médecin en cas de malaise. P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391: Recueillir le produit répandu. P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405: Garder sous clef. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales.

® Marque déposée et autorisation de mise sur le marché de SBM

Nous vous informons qu'en application de la réglementation en vigueur, tout distributeur de produits phytopharmaceutiques est tenu d'informer ses clients en lui communiquant les informations appropriées sur l'utilisation des produits, les risques pour la santé et l'environnement, les consignes de sécurité permettant de gérer les risques en question ainsi que les changements intervenus et les précautions à prendre qui s'imposent.

Pour toutes informations complémentaires :

www.desangosse.fr pour accéder aux fiches produit

www.quickfds.fr pour accéder à nos fiches de données de sécurité

www.phytodata.com pour accéder à la base de données des Produits Phytopharmaceutiques des Professionnels

Lire attentivement les étiquettes avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Usages autorisés, mode d'emploi et doses : se référer à la notice et à l'étiquette et/ou www.desangosse.fr et/ou www.phytodata.com

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**